



Réponses aux questions des représentants de proximité TNE CFTC décembre 2024

1) Carte Up :

Upone a adressé une carte à tous les salariés qui souhaitaient un format non dématérialisé. Nous sommes surpris que ces cartes viennent de l'étranger. La Macif est pourtant engagée dans une démarche d'excellence sociétale : être un acteur engagé et reconnu sur les transitions écologiques, sociales et sociétales. Envisagez-vous de faire le forcing auprès de ce prestataire pour ne pas rencontrer ce désagrément ?

Réponse : Cette question ne relève pas de la compétence des représentants de proximité du TNE. Le sujet relève de l'organisation interne du prestataire.

2) Effectifs St Quentin et Laon :

Nous sommes inquiets au niveau des effectifs des agences de St Quentin et Laon. En effet, l'équipe de St Quentin est en difficulté sur cette fin d'année et recevra un renfort début janvier 2025. La personne recrutée devra suivre l'intégralité du parcours de formation et ne sera pas opérationnelle immédiatement. Quant à Laon, une collègue part en retraite. Son remplaçant sera sûrement un extérieur avec la même problématique de durée de formation. Une tension sur les effectifs va être importante au 1er semestre. Nous sommes conscients des difficultés de recrutement et de rétention d'un nouveau talent. Pourquoi ne pas avoir anticipé le départ en retraite de la conseillère commerciale de Laon ? Si ce n'était pas possible de l'anticiper dans le cas particulier de l'agence de Laon, est ce un dispositif que vous mettez en place quand vous êtes sûr de la date de départ du collègue concerné ?

Réponse : Nous nous efforçons d'accompagner les collaborateurs susceptibles de partir en retraite afin de connaître au plus tôt les dates de départ et d'anticiper au mieux les recrutements. Mais nous sommes tenus de respecter les choix de chacun. L'entraide entre agences sera de mise le temps que les nouveaux recrutés soient formés et opérationnels. D'une façon générale, une instruction sur les effectifs est menée lors de départ à la retraite effectif.

3) Renfort d'effectif Mareuil le Maux :

L'agence de Meaux a déménagé sur Mareuil les Meaux. Le point d'accueil est désormais aux normes Macif, permettant aux salariés d'évoluer dans un environnement de travail beaucoup plus qualitatif. La Macif a choisi de basculer de nouveau les horaires du lundi au samedi matin contre auparavant du mardi au samedi matin. Cette amplitude horaire élargie amène sur certains jours ou certains créneaux les salariés à n'être qu'à 3 présents, dont une personne à l'accueil. Cette nouvelle implantation semble amener des prospects en agence. Envisagez-vous de renforcer l'effectif de l'agence ?

Réponse: Avant le déménagement et dans l'attente de la fin des formations des nouveaux recrutements, nous avons revu l'amplitude pour repasser sur une typologie Mardi / Samedi. Depuis le déménagement, nous avons repris une typologie Lundi / Samedi, les deux nouvelles collaboratrices étant désormais opérationnelles. La présence d'effectifs à 3 certains jours est conjoncturelle et liée aux absences pour différents motifs.

Nous souhaitons en tout état de cause avoir un recul suffisant pour faire le point sur les flux, l'attractivité commerciale de la nouvelle agence et refaire une étude sur l'adéquation ressources/flux/planning.

4) Rattachement Mareuil les Meaux à la zone Lorraine

Le manager de domaine d'activité de Mareuil les Meaux part en retraite en 2025. La Macif a décidé de rattacher son secteur à Reims-Tinqueux, Epernay, Saint Dizier et donc à la zone Pap Lorraine. Nous sommes surpris par ce découpage, qui risque de poser des soucis en cas de demande d'entraide, les agences de la zone Pap Lorraine n'étant pas limitrophes. Ce ne semble pas non plus la même typologie de sociétaires. Pourquoi ne pas l'avoir rattaché au secteur Villeparisis Chelles ?

Réponse: Cette question ne relève pas de la compétence des représentants de proximité. L'organisation commerciale des secteurs n'empêche pas de recourir à de l'entraide élargie entre secteurs voire interzone. Nous précisons en complément que cette agence a conservé pour dénomination MEAUX et non MAREUIL LES MEAUX bien qu'étant située sur cette commune.

5) Appel d'offre interne :

Vous communiquez régulièrement les appels d'offres disponibles sur la messagerie des salariés du territoire et la CFTC trouve que c'est une très bonne pratique. Nous sommes surpris par le mail du mardi 12 novembre qui propose le poste suivant : 1 poste de Conseiller Clientèle à Distance F/H au sein du PAP d'Haguenau (67) - Réf 2024-6819.

Cela a interrogé de nombreux collègues : un poste en distanciel dans une agence physique. Est-ce une erreur ou une nouveauté ?

Réponse: Il s'agit effectivement d'une erreur dans l'intitulé du poste.

6) Avantage mobilité :

Les salariés ont pu choisir pour l'avantage mobilité 2024 entre le chèque carburant et le forfait mobilité durable. Certains salariés ne s'y sont pas intéressés, d'autres ont choisi le FMD en pensant qu'ils auraient la même liberté d'utilisation qu'avec worklife. Ils se rendent compte en cette fin d'année 2024, qu'ils ne réussiront pas à dépenser ce FMD. Ce dispositif, et c'est logique mais dommage, ne permet pas au salarié de revenir sur son choix. Pouvez vous, si vous renouvelez ce dispositif, prévoir soit une renonciation au FMD en cours d'année pour l'option prime carburant, soit verser la prime carburant par défaut ?

Réponse: Il est rappelé que l'avantage mobilité a été mis en place dans le cadre d'une décision unilatérale de l'employeur. La revendication a été remontée au service concerné.

7) Tri sélectif :

Dans les CRC, les salariés ont à disposition 3 poubelles pour le tri sélectif. La poubelle marron pour les autres déchets, la verte pour les canettes en métal et la jaune pour les bouteilles en plastique. Le contenu de ces poubelles n'est pas toujours respecté, ce qui amène à jeter le contenu de la poubelle verte par exemple dans la poubelle marron.. Ne faudrait-il pas mieux limiter le nombre de poubelles différentes afin de coller aux codes couleurs des poubelles utilisées à titre personnel ? Etes vous certains que le contenu de ces 3 poubelles de tri sélectif est valorisé une fois qu'ils sont sortis du bâtiment ?

Réponse: Les bacs ont vocation à trier nos déchets par catégorie. Ce dispositif est déployé sur toutes les structures tertiaires, aussi bien pour répondre à nos obligations légales que de nous inscrire dans une démarche RSE. Il appartient à chacun de contribuer à ce tri collectif et de le respecter en gérant ses propres déchets. L'organisation du tri et du recyclage relève de la responsabilité de la Direction Environnement de Travail, qui possède les compétences requises.

8) Intempéries 1 :

Les intempéries ont durement touchés certains départements du TNE les 21 et 22 novembre. Pouvez vous nous détailler le process, à savoir :

Qui peut prendre la décision de fermer une agence ou un site macif (CRC ou SGD) ?

Qui peut autoriser les salariés à quitter leurs postes de travail plus tôt, les intempéries risquant de bloquer les salariés à l'agence ?

Qui peut accorder un jour de télétravail exceptionnel pour les activités télétravaillables ?

Réponse: Les mesures et aménagements sont étudiés au regard des aléas climatiques et de leur intensité. Dans les sites éligibles, la prise d'un jour de télétravail est une possibilité. Le télétravail exceptionnel peut être déployé mais uniquement en cas d'alerte rouge.

Dans les autres situations, des mesures au cas par cas peuvent être mises en place en fonction des contraintes météorologiques locales et des situations personnelles des salariés : exemple départ anticipé ou arrivée tardive en récupération. Les mesures sont prises en concertation entre ligne managériale et direction RH.

9) Intempéries 2 :

Il existe plusieurs types d'alerte météorologique. En cas d'intensité exceptionnelle, la Macif suit les conseils ou consignes des pouvoirs publics. Elle peut être amenée à limiter les déplacements de ses salariés. S'il s'agit d'une décision d'entreprise prise en vue de préserver la sécurité de ses équipes, qui la répercute aux salariés du territoire concerné et par quel biais ?

Réponse: Les décisions sont prises de concert entre DRH et Direction Métier et sont déployées sur le terrain par la ligne managériale.

10) Elections des délégués :

Les agences ont reçu un carton entier de flyers pour inciter les sociétaires à voter. La CFTC est, bien entendu, consciente de l'importance de l'élection des délégués de proximité dans la vie institutionnelle de la Macif et d' Apivia Macif Mutuelle. Ces flyers sont un moyen pour rappeler à nos visiteurs l'importance de faire vivre notre modèle par leur vote. Il n'en reste pas moins que les salariés ont le sentiment que ce stock de papier a été surévalué. Nous voyons également dans les SGD un nombre important de flyers en attente d'être distribués, alors que la clôture des votes se rapproche... Envisagez vous de revoir ce dispositif, la RSE étant un enjeu pour notre société ?

Réponse: Le volume de flyers envoyé est réalisé sur un prévisionnel de flux pour garantir que le maximum de sociétaires puissent bénéficier de l'information. Il peut toujours y avoir des écarts, que nous ne maîtrisons pas par avance.